

A2G
Société par Actions Simplifiée au capital de 37.000 euros
Siège social : 265 avenue Mario Bénard
83400 HYERES
500 225 396 R.C.S. TOULON

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 29 MARS 2019

**RAPPORT DU PRESIDENT
SUR LES COMPTES CONSOLIDES
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018**

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous avons réunis en assemblée générale mixte afin de vous rendre compte de la situation du Groupe, dont notre société est la société mère consolidante, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des commissaires aux comptes.

I – PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DE SES RESULTATS

1. Activité et résultats de la Société au cours de l'exercice écoulé

Nous vous rappelons que le Groupe A2G est composé des sociétés suivantes :

- A2G, société mère consolidante,
- HYERDIS,
- OLDIS,
- ESPACE PASSERON,
- SCI SAINT MARTIN, laquelle clôture son exercice au 31 décembre 2018.

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'élève à 89.976.052 euros contre 91.434.500 euros, soit une légère baisse par rapport à l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 261.649 euros contre 25.391 euros pour l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation ressortent donc à 90.237.701 euros contre 91.459.891 euros pour l'exercice précédent.

64

Les charges de personnel s'élèvent à 8.918.640 euros contre 8.587.856 euros pour l'exercice précédent étant précisé que l'effectif moyen du Groupe ressort à 248 personnes pour l'exercice clos le 30 septembre 2018 contre 258 l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation, également en légère baisse, ressortent à 86.126.412 euros contre 86.993.265 euros pour l'exercice précédent

Le résultat d'exploitation consolidé s'établit donc à 4.111.289 euros contre 4.466.626 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier du Groupe est déficitaire à hauteur de 625.992 euros contre un résultat financier déficitaire de 802.839 euros pour l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat courant des entreprises intégrées ressort à 3.485.297 euros contre 3.663.787 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte notamment d'un résultat exceptionnel bénéficiaire de 319.685 euros contre un résultat exceptionnel déficitaire à hauteur de 214.416 euros pour l'exercice précédent et d'un impôt sur les bénéfices de 1.315.078 euros, le résultat net du Groupe se traduit par un bénéfice de 2.481.743 euros contre un bénéfice de 2.131.833 euros pour l'exercice précédent, étant précisé que :

- Le résultat net part du Groupe s'élève 2.480.102 euros,
- Le résultat net quote-part des minoritaires s'élève à un résultat 1.641 euros.

2. Evolution récente et perspectives d'avenir

Le Groupe entend poursuivre son développement commercial dans le domaine de la grande distribution.

II. INFORMATIONS LEGALES

Comme les dispositions légales nous en font obligation, nous vous donnons ci-après un certain nombre d'informations :

PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes consolidés au 30 septembre 2018 du Groupe A2G sont établis conformément aux normes comptables françaises et selon la méthode de l'intégration globale.

La présentation des comptes consolidés et les méthodes d'évaluation n'ont pas subi de modification.

PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018, la société A2G et ses filiales ont poursuivi leur développement de manière satisfaisante et n'ont pas rencontré de difficultés particulières.

94

ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET LE SITUATION FINANCIERE DU GROUPE

Dans la continuité de l'exercice précédent, le groupe consolidé dispose d'une capacité d'autofinancement positive au cours de l'exercice écoulé.

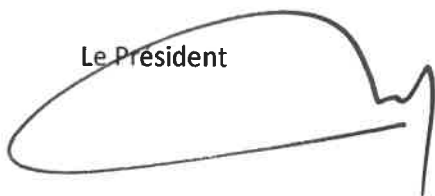
INDICATIONS SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe n'utilise aucun instrument financier.

III - PRESENTATION DES RESOLUTIONS

Après lecture du présent rapport et du rapport des commissaires aux comptes, nous allons soumettre à votre approbation les comptes consolidés de l'exercice tels qu'ils vous ont été présentés.

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a trailing line.

Signé par : **Bilan consolidé**

525432F2916C462...

BILAN ACTIF	30.09.2018	30.09.2017
	Net	Net
Ecart d'acquisition	0	0
Immobilisations incorporelles	20 441 627	20 444 160
Immobilisations corporelles	30 589 057	33 540 282
Immobilisations financières	1 551 802	1 338 184
Titres mis en équivalence	0	0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE NET	52 582 486	55 322 626
Stocks et en-cours	5 258 545	5 643 824
Clients et cptes rattachés	87 029	72 838
Autres créances et cptes de régul	2 441 047	1 880 953
Valeurs mobilières placement	1 191 660	6 239 391
Disponibilités	8 957 900	6 142 042
TOTAL ACTIF CIRCULANT NET	17 936 181	19 979 048
TOTAL ACTIF	70 518 667	75 301 674

BILAN PASSIF	Exercice	Exercice
	30.09.2018	30.09.2017
Capital	37 000	37 000
Réserves consolidées	12 991 407	12 362 444
Résultat consolidé	2 480 102	2 128 963
Pertes minoritaires revenant au groupe	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES GROUPE	15 508 509	14 528 407
TOTAL INTERETS MINORITAIRES	18 355	16 879
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES (2)	803 185	654 124
Emprunts et dettes financières	42 033 213	47 646 412
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 098 899	7 707 723
Autres dettes et comptes de régularisation	5 056 506	4 748 129
TOTAL DETTES	54 188 618	60 102 264
TOTAL PASSIF	70 518 667	75 301 674
(1) Dont Impôts différés Actif :	190 684	198 845
(2) Dont Impôts différés Passif :		

Signé par : **Compte de résultat consolidé**

 525432F2916C462...

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE	Exercice 30.09.2018	Exercice 30.09.2017
Chiffre d'affaires	89 976 052	91 434 500
Autres produits d'exploitation	261 649	25 391
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	90 237 701	91 459 891
Achats consommés	68 838 529	70 409 198
Charges de personnel	8 918 640	8 587 856
Autres charges d'exploitation	4 216 909	4 279 088
Impôts et taxes	1 519 613	1 214 952
Dotations amortissements et provisions d'exploitation	2 632 721	2 502 171
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	86 126 412	86 993 265
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 111 289	4 466 626
Charges et produits financiers	-625 992	-802 839
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES	3 485 297	3 663 787
Charges et produits exceptionnels	319 685	-214 416
RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	3 804 982	3 449 371
Impôts différés	8 161	63 164
Impôts sur les résultats	1 315 078	1 254 374
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	2 481 743	2 131 833
QP dans les résultats des sociétés mises en équivalence	0	0
Dot/Reprises aux amortissements des écarts d'acquisition	0	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	2 481 743	2 131 833
Intérêts minoritaires	1 641	2 870
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	2 480 102	2 128 963
RESULTAT PAR ACTION GROUPE (1)	248	213

(1) SAS A2G : 10 000 actions

A2G

Société par Actions Simplifiée au capital de 37.000 euros

Siège social : 265 avenue Mario Bénard

83400 HYERES

R.C.S. TOULON 500 225 396

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 29 MARS 2019

- PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT -

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé, dont elle constate l'existence et s'élevant à 2.755.766 euros, de la manière suivante :

Bénéfice : 2.755.766 €

Affectation :

- En totalité au poste « Autres réserves », 2.755.766 €
Ce qui porte le solde de ce poste à la somme de 16.832.153 euros

Total affecté : 2.755.766 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres s'élèvent à la somme de 16.872.853 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	Dividende distribué	Revenus distribués éligibles à l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
2015			
2016			
2017			
DCU 13/04/2018	1.500.000	1.650	1.498.350

- ADOPTION -

Cette affectation a été adoptée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 29 mars 2019.

Certifiée conforme
Le Président

Signé par :

GUINARD Gaëtan

525432F2916C462...

Cabinet CCA

32 Allée Sébastien Vauban
Immeuble Espace Capitou
83600 FREJUS

Cabinet Vilaine & Associés

6 Avenue Jacques Cartier
44800 SAINT-HERBLAIN

A2G

Société par Actions Simplifiée
au capital de 37 000 €
265, avenue Mario BENARD
83400 HYERES
R.C.S. TOULON 500 225 396

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Exercice clos le 30 septembre 2018

Aux Associés,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société A2G relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Fondement de l'opinion

a) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

b) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations. Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

S.A.S. A2G

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2018

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Président.

6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

S.A.S. A2G

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2018

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Saint-Herblain, le 14 mars 2019

Conseils et Commissaires Associés
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix en Provence
Représenté par Claude LAVANCHY



Cabinet Vilain et Associés
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes
Représenté par Marc SOUCARRE

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Soucarre', written over the text of the second firm.

Annexe : Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que l'opinion exprimée sur ces comptes.

GROUPE A2G

Avenue Mario BENARD

83400 HYERES

COMPTES CONSOLIDES AU 30 SEPTEMBRE 2018

Le 7 février 2019



SOMMAIRE DES COMPTES CONSOLIDÉS**Pages****I - BILAN ET COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉS :**

Bilan consolidé.....	4
Compte de résultat consolidé.....	5

II - ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS :

1 – Périmètre de consolidation, méthodes de consolidation.....	7
2 – Principes comptables.....	11
3 – Explication des postes du bilan et du compte de résultat.....	15
4 – Note relative à la fiscalité différée.....	19
5 – Informations diverses.....	21
6 – Tableau des flux de trésorerie consolidés.....	22

III - DETAIL DES COMPTES

Détail des comptes consolidés.....	24
Détail des immobilisations financières du groupe.....	29
Contribution des sociétés aux comptes consolidés :	
Bilan consolidé.....	31
Résultat consolidé.....	33

I - BILAN ET COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES

Bilan consolidé

BILAN ACTIF	30.09.2018	30.09.2017
	Net	Net
Ecarts d'acquisition	0	0
Immobilisations incorporelles	20 441 627	20 444 160
Immobilisations corporelles	30 589 057	33 540 282
Immobilisations financières	1 551 802	1 338 184
Titres mis en équivalence	0	0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE NET	52 582 486	55 322 626
Stocks et en-cours	5 258 545	5 643 824
Clients et cptes rattachés	87 029	72 838
Autres créances et cptes de régul	2 441 047	1 880 953
Valeurs mobilières placement	1 191 660	6 239 391
Disponibilités	8 957 900	6 142 042
TOTAL ACTIF CIRCULANT NET	17 936 181	19 979 048
TOTAL ACTIF	70 518 667	75 301 674

BILAN PASSIF	Exercice 30.09.2018	Exercice 30.09.2017
Capital	37 000	37 000
Réserves consolidées	12 991 407	12 362 444
Résultat consolidé	2 480 102	2 128 963
Pertes minoritaires revenant au groupe	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES GROUPE	15 508 509	14 528 407
TOTAL INTERETS MINORITAIRES	18 355	16 879
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES (2)	803 185	654 124
Emprunts et dettes financières	42 033 213	47 646 412
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 098 899	7 707 723
Autres dettes et comptes de régularisation	5 056 506	4 748 129
TOTAL DETTES	54 188 618	60 102 264
TOTAL PASSIF	70 518 667	75 301 674
(1) Dont Impôts différés Actif:	190 684	198 845
(2) Dont Impôts différés Passif:		



Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE	Exercice 30.09.2018	Exercice 30.09.2017
Chiffre d'affaires	89 976 052	91 434 500
Autres produits d'exploitation	261 649	25 391
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	90 237 701	91 459 891
Achats consommés	68 833 529	70 409 198
Charges de personnel	8 913 640	8 587 856
Autres charges d'exploitation	4 216 909	4 279 088
Impôts et taxes	1 519 613	1 214 952
Dotations amortissements et provisions d'exploitation	2 632 721	2 502 171
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	86 126 412	86 993 265
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 111 289	4 466 626
Charges et produits financiers	-625 992	-802 839
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES	3 485 297	3 663 787
Charges et produits exceptionnels	319 685	-214 416
RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	3 804 982	3 449 371
Impôts différés	8 161	63 164
Impôts sur les résultats	1 315 078	1 254 374
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	2 481 743	2 131 833
QP dans les résultats des sociétés mises en équivalence	0	0
Dot/Reprises aux amortissements des écarts d'acquisition	0	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	2 481 743	2 131 833
Intérêts minoritaires	1 641	2 870
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	2 480 102	2 128 963
RESULTAT PAR ACTION GROUPE (1)	248	213

(1) SAS A2G : 10 000 actions

II - ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES



ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

Annexe établie en conformité avec la loi du 3 janvier 1985,
le décret d'application du 17 février 1986
et le règlement CRC 99-02.

1. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

1.1 Périmètre de consolidation

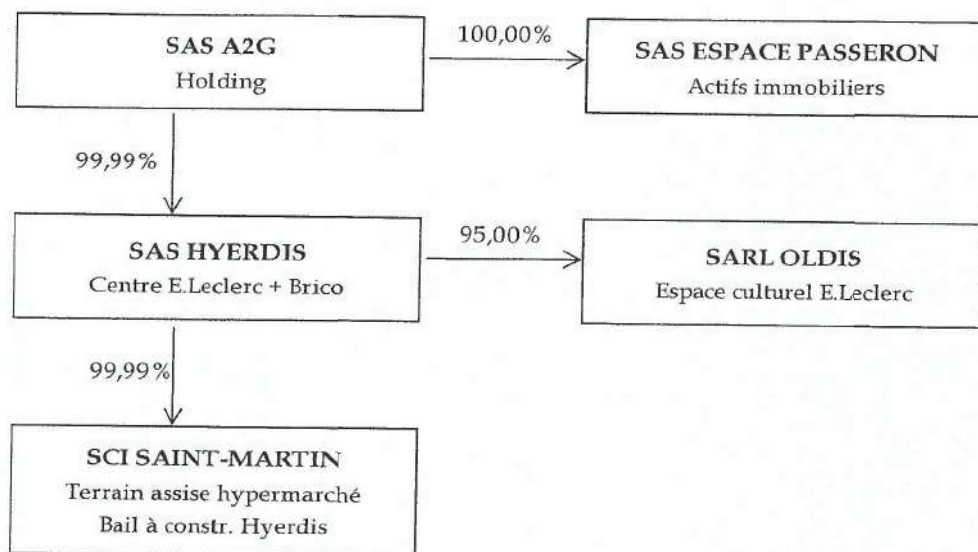
SOCIETES	SIEGE SOCIAL & N° SIRET	PAYS	N° SIRET
SAS A2G	Avenue Mario Benard 83400 HYERES	FRANCE	500 225 396 00018
SAS HYERDIS	Avenue Mario Benard 83400 HYERES	FRANCE	347 458 085 00060
SARL OLDIS	265 Avenue Mario Benard 83400 HYERES	FRANCE	424 346 591 00037
SAS ESPACE PASSERON	Avenue Mario Benard 83400 HYERES	FRANCE	532 582 814 00010
SCI ST MARTIN	265 Avenue Mario Benard 83400 HYERES	FRANCE	813 226 016 00018

Toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable ont été consolidées.

La SAS A2G a pris le contrôle de ses filiales :

- Par acquisition de 99.99% des actions de la SAS HYERDIS le 15 octobre 2015, et indirectement de la filiale à 95% de HYERDIS, la SARL OLDIS ;
- Par souscription au capital de la SCI SAINT MARTIN, constituée en octobre 2015 ;
- Par souscription au capital de la SAS ESPACE PASSERON en 2011, à sa création.

1.2 Organigramme du groupe



1.3 Détentions et méthode de consolidation retenues

Sociétés	% d'Int. Groupe	% de contrôle	Date de clôture & durée exercice	Date de clôture N-1	Méthode de consolidation
SAS A2G	Société mère	Société mère	30.09.2018 (12 mois)	30.09.2017 (12 mois)	Société consolidante
SAS HYERDIS	99.994%	99.994%	30.09.2018 (12 mois)	30.09.2017 (12 mois)	Intégration globale
SARL OLDIS	94.99%	95%	30.09.2018 (12 mois)	30.09.2017 (12 mois)	Intégration globale
SAS ESPACE PASSERON	100%	100%	30.09.2018 (12 mois)	30.09.2017 (12 mois)	Intégration globale
SCI ST MARTIN	99.98%	99.99%	Sit 30.09.2018 (12 mois)	Sit 30.09.2017 (12 mois)	Intégration globale

Toutes les sociétés sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Pour les besoins des comptes consolidés, il a été établi une situation comptable de la SCI SAINT MARTIN (cloture 31/12) au 30 septembre 2017 et au 30 septembre 2018.

1.4 Traitement des prises de contrôle

Coût d'acquisition et écart de première consolidation

La société A2G a pris le contrôle de la SAS HYERDIS le 15 octobre 2015 en acquérant 100% de son capital au prix de 43 422 266€.

L'analyse des justes valeurs a été faite sur la base des comptes au 30/09/2015 qui ont été utilisés pour la détermination du prix définitif.

L'écart de première consolidation constaté a été ventilé :

- En un écart d'évaluation sur le fonds commercial, non amortissable, portant la valeur de cet élément incorporel à 20 300 000€ soit environ 3 mois de CA HT hors carburant.
- En un écart d'évaluation sur les constructions de l'hypermarché (faisant l'objet d'un bail à construction) pour un montant de 12 076 000 € et amorti sur une durée de 15 ans, portant la juste valeur des constructions à 25 000 000 € à la date de l'acquisition.

Fonds commercial

Le fonds commercial d'une entreprise du secteur de la grande distribution est identifié par l'autorisation d'exploiter une surface commerciale sur un lieu géographique précis et est en cela assez proche d'un véritable droit au bail.

Pour cette raison, il a été choisi d'inscrire la survalueur des éléments incorporels sur la ligne « Fonds commercial ».

Le fonds commercial, étant considéré comme à durée de vie illimitée, ne fait pas l'objet d'amortissement.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation annuel qui nous indique que la valeur du fonds commercial est au moins égale à la valeur comptable figurant à l'actif du bilan. A ce titre, nous ne constatons aucune dépréciation sur le fonds commercial.

Fiscalité différée

L'analyse des écarts de première consolidation du fonds commercial et du terrain montre que le prix des titres n'intègre pas de fiscalité différée. Par ailleurs, l'Association des centres distributeurs E.Leclerc « l'ACDLEC » a réaffirmé la règle selon laquelle la société d'exploitation est propriétaire des actifs immobiliers et du fonds commercial.

Les éléments de l'écart initial de consolidation identifiés n'ont à priori pas vocation à être revendus séparément et demeurent intrinsèquement liés à la poursuite de l'activité de la société. Pour ces raisons, et en rappelant que la constatation d'un passif différé aurait conduit à créer artificiellement un écart d'acquisition non identifié, il n'a pas été comptabilisé de fiscalité différée au passif.



En conséquence, il convient de rappeler que la cession des éléments d'actifs ci-après conduirait, le cas échéant, à calculer un impôt sur les sociétés sur la totalité du prix de vente sans déduire de valeur nette comptable figurant dans les comptes consolidés pour les montants suivants :

	Ecart d'évaluation	IS à 33 1/3%
- Fonds commercial	18 351 000	6 117 000
- Constructions	12 077 000	4 026 000
- Amortissements	- 2 415 000	- 805 000
	28 013 000	9 338 000

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Le bilan et le compte de résultat ont été établis conformément au règlement 99-02 du C.R.C. (Comité de la Réglementation Comptable). Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

2.1 Méthodes de consolidation

- Toutes les sociétés du groupe ont été consolidées par intégration globale.
- La date retenue pour l'établissement des comptes consolidés est la date de clôture de la société mère à savoir le 30 septembre 2018.
- Prise en compte de la fiscalité différée :
La méthode retenue est la méthode du report variable.
Le taux d'imposition actuel est de 33 1/3%
Les impositions différées ont été prises en compte dans les cas suivants :
 - Existence de décalages temporaires issus des comptes individuels ou induits par les retraitements de consolidation.
 - Existence de déficits fiscaux reportables.

2.2 Retraitements effectués sur les comptes individuels

A - Retraitements d'homogénéité

Afin d'assurer la comparabilité des comptes individuels et de donner une image fidèle du groupe, des retraitements visant à homogénéiser les méthodes comptables des filiales avec celles du groupe doivent être opérés en consolidation.
Les sociétés consolidées appliquent des méthodes comparables et n'ont pas été retraitées.

B - Constatation de la fiscalité différée

Il a été constaté des soldes d'impôts différés en présence de décalages temporaires dans les comptes sociaux ou de retraitements des comptes consolidés.

C - Annulation des opérations réciproques

Conformément aux règles applicables aux comptes consolidés, les opérations réciproques ont été neutralisées. Sont concernés les produits et charges ainsi que les dette inter-sociétés.

D - Crédit-bail et locations longue durée

Les opérations de crédit-bail et de location longue durée n'ont pas fait l'objet de retraitements dans les comptes des sociétés concernées dès lors qu'ils présentaient un impact non significatif dans les comptes consolidés.



E - Autres opérations

Le Règlement CRC 99-02 dispose en son paragraphe 202 que « Si la date de clôture de l'exercice d'entreprises comprises dans la consolidation n'est pas antérieure de plus de trois mois à la date de clôture de l'exercice de consolidation, il n'est pas nécessaire d'établir ces comptes intermédiaires, à condition de prendre en compte les opérations significatives survenues entre les deux dates. »

Ainsi les comptes intermédiaires de la société SAINT MARTIN qui clôture le 31 décembre ont été établis en date du 30 septembre afin de pouvoir les intégrer aux comptes consolidés.

F - Frais d'acquisition d'immobilisations corporelles

Les frais d'acquisition des immobilisations corporelles sont immobilisés avec l'actif auxquels ils se rattachent.

2.3 Méthodes d'évaluation

Les méthodes d'évaluation retenues sont les mêmes que celles des comptes sociaux des sociétés concernées.

Immobilisations incorporelles

Les éléments incorporels du fonds de commerce et des Droits d'exploitation d'une grande surface, en ce compris les droits au bail, sont inscrits au poste "Fonds commercial". Ils ne font pas l'objet d'amortissement. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Les logiciels informatiques sont amortis sur une durée de 12 mois.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition tel qu'il résulte des comptes sociaux. Les écarts d'évaluation viennent majorer le cas échéant la valeur brute des immobilisations concernées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité.

Les sociétés du groupe retiennent des méthodes homogènes, de sorte que les amortissements sont repris des comptes sociaux et majorés de l'amortissement provenant, le cas échéant, de l'écart d'évaluation. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Durées usuelles d'amortissement :

Constructions :	10 à 25 ans
Agencements des constructions :	10 à 20 ans
Installations techniques :	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriels :	5 à 10 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers :	5 à 10 ans
Matériel de transport :	5 ans
Matériel de bureau :	5 à 10 ans
Matériel informatique :	3 ans
Mobilier :	5 à 10 ans

Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Pour déterminer la valeur d'inventaire des titres de participation, il est tenu compte de la valeur d'utilité qui n'est pas basée uniquement sur la notion d'actif net comptable corrigé, ou d'estimations fondées sur la rentabilité, mais prend aussi en compte l'intérêt de la société à contrôler le développement d'activités commerciales spécialisées et complémentaires à la sienne notamment sous la même enseigne de distribution.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances et produits

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnelles

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Dettes et charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice figurent en compte de tiers ou en charges à payer au passif du bilan. A la clôture de l'exercice, les dettes que des événements en cours ou survenus rendent probables et dont l'objet est nettement précisé sont inscrites au passif du bilan en provisions pour risques et charges.

Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités sont inscrites pour leur valeur nominale.

Résultat par action

Le résultat par action est déterminé selon le règlement 99-02 du C.R.C. Il correspond au résultat net (part du groupe) divisé par le nombre d'actions composant le capital de la société A2G. Aucun instrument dilutif n'étant utilisé, le résultat dilué par action est égal au résultat par action.

3. EXPLICATION DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT**3.1 Capitaux propres**

Le capital de la société mère est composé de 10 000 actions de 3,7 euros.

	Capital	Réserves Groupe	Résultat	TOTAL
Capitaux propres N-2	37 000	6 798 392	5 564 055	12 399 447
Affectation résultat précédent		5 564 055	-5 564 055	
Résultat consolidé			2 128 963	2 128 963
Pertes minoritaires affectées groupe (*)				
Capitaux propres N-1	37 000	12 362 444	2 128 963	14 528 407
Affectation résultat précédent		2 128 963	-2 128 963	
Dividendes hors groupe		-1 500 000		-1 500 000
Augmentation de capital				
Résultat consolidé			2 480 102	2 480 102
Pertes minoritaires affectées groupe (*)				
Capitaux propres N	37 000	12 991 407	2 480 102	15 508 509

	Réserves Mino	Résultat Mino	Total Mino
Intérêts minoritaires N-2	12 988	1 258	14 246
Affectation résultat précédent	1 021	-1 258	237
Résultat de la période		2 870	2 870
Dividendes hors groupe			
Pertes minoritaires affectées groupe			
Intérêts minoritaires N-1	14 009	2 870	16 879
Affectation résultat précédent	2 870	-2 870	
Résultat de la période		1 641	1 641
Dividendes hors groupe		-165	-165
Pertes minoritaires affectées groupe			
Intérêts minoritaires N	16 879	1 476	18 355



3.2 Immobilisations

	Solde N-1	Acquisit. Créations	Cessions	Solde N
Ecart d'acquisition	7 049	0	0	7 049
Fonds commercial	20 440 188	0	0	20 440 188
Autres immob. incorporelles	38 029	0	0	38 029
Immob. corporelles	35 802 181	287 944	1 072 725	35 017 400
Ecart d'évaluations	12 076 869	0	0	12 076 869
Immob. Financières	1 338 184	244 702	31 084	1 551 802
ACTIF IMMOB BRUT	69 702 500	532 646	1 103 809	69 131 337

Sur la ligne « fonds commercial » figurent :

- Le fonds commercial ressortant de la prise de contrôle de la SAS HYERDIS : 20 300 000 €
- Le fonds commercial de la SARL OLDIS (valeur historique) : 83 847 €
- Le fonds commercial LES IRIS (station-service) : 56 341 €

3.3 Amortissements

	Solde N-1	Dotations exercice	Reprises exercice	Solde N
Ecart d'acquisition	7 049	0	0	7 049
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immob. incorporelles	34 057	2 533		36 590
Immob. corporelles	12 728 518	1 613 683	252 365	14 089 836
Ecart d'évaluations	1 610 250	805 125	0	2 415 375
Immob. Financières	0	0	0	0
AMORTISSEMENTS	14 379 874	2 421 341	252 365	16 548 850

dont dotation aux amort. d'exploitation 1 562 676
dont dotation écart éval. Immos corporelles 805 125
dont dotation aux amort. Exceptionnels 53 538

3.4 Provisions

	Solde N-1	Var. de périmètre	Augment. Dotations	Diminut Reprises	Solde N
Provisions pour risques & charges					
Provisions pour risques	654 124		264 230	115 169	803 185
Provisions pour pension de retraite					
Total I	654 124		264 230	115 169	803 185
Provisions pour dépréciation					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Stocks et en-cours					
Comptes clients					
Autres provisions pour dépr.	50 316		690		51 006
Total II	50 316		690		51 006

Dont dotations et reprises d'exploitation

264 230

115 169

- financières

0

0

- exceptionnelles

0

0

Nature des provisions pour risques et charges comptabilisées :

Provision litiges (prud'hommes, Galec, NIMS 83) :	491 808 €
Provision redressement URSSAF :	15 786 €
Provision pour charges (loué Leclerc, cartes de fidélité) :	295 590 €
Total	803 185 €

3.5 Echancier des créances et dettes

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts et autres immobilisations financières	46 665		46 665
De l'actif circulant			
Créances clients et cptes ratt.	87 029	87 029	
Autres créances	1 955 454	1 723 674	231 780
Impôts différés actif	190 684	190 684	
Charges constatées d'avance	230 456	230 456	
TOTAL I - ETAT DES CRÉANCES	2 510 288	2 231 843	278 445

	Montant brut	A un an au plus	+ d'un an - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit	41 938 677	4 085 054	14 447 716	23 405 907
Découverts et concours bancaires courants	133	133		
Emprunts et dettes financières divers	25 136	14 886		10 250
Intérêts courus sur dettes financières	66 951	66 951		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 098 899	7 098 899		
Avances et acomptes reçus sur commandes				
Dettes fiscales et sociales	4 578 459	4 578 459		
Autres dettes	363 230	363 230		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	113 617	110 082		
Dettes groupe et associés	2 316	2 316		
Produits constatés d'avance	1 200	1 200		
TOTAL II - ETAT DES DETTES	54 188 618	16 321 210	14 447 716	23 416 157

4. NOTES RELATIVES A LA FISCALITE DIFFEREE

4.1 Méthode retenue

La méthode retenue est la méthode du report variable. Le taux retenu pour l'exercice 2018 est de 33 $\frac{1}{3}$ %.

Les impositions différées ont été prises en compte dans les cas suivants :

- Existence de décalages temporaires issus des comptes individuels ou induits par les retraitements de consolidation (retraitement).
- Existence de déficits fiscaux reportables ou d'amortissements réputés différés.

Les soldes d'impôts différés actifs ne sont constatés que dans la mesure où ils peuvent être imputés sur des bénéfices futurs avec une assurance raisonnable (§ 312). Les soldes constatés sont réexaminés à chaque clôture sur cette base (§ 3150 Règl. 99-02).

Fiscalité différée sur les écarts d'évaluation :

Les éléments de l'écart d'évaluation identifié n'ont a priori pas vocation à être revendus séparément et demeurent intrinsèquement liés à la poursuite de l'activité du groupe. Pour ces raisons, et en considérant en outre que la constatation d'un passif différé aurait conduit à créer artificiellement un écart d'acquisition non identifié, il n'a pas été comptabilisé de fiscalité différée au passif.

4.2 Intégration fiscale

La société A2G a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Les sociétés intégrées fiscalement sont la société A2G, tête de groupe, et ses filiales : HYERDIS, OLDIS et ESPACE PASSERON.

La société SAINT-MARTIN n'a pas opté pour le régime de l'impôt sur les sociétés.

4.3 Rapprochement entre impôts sur les bénéfices et impôts différés

Résultat de l'ensemble consolidé :	2 481 743 €
Frais non déductibles (yc mécénat) :	+ 264 821 €
CICE & Suramortissement :	- 348 227 €
Amortissement écart évaluation :	+ 805 125 €
Plus-value à 0% :	- 300 319 €
Impôt différé (charges) :	+ 8 161 €
Impôt de l'exercice :	+ 1 315 078 €
Total base d'impôt de l'exercice	4 226 382 €
	x 33.33%
Impôt sur les sociétés :	1 408 794 €
Crédits d'impôts :	- 106 594 €
Contribution additionnelle :	+ 21 042 €
Impôt de l'exercice :	1 323 239 €
Impôt sur les sociétés comptabilisé :	1 315 078 €
Impôt différé (charge) :	8 161 €
Impôt de l'exercice :	1 323 239 €

4.4 Justification des soldes d'impôts différés par entité

Impôts différés comptabilisés	A2G	HYERDIS	OLDIS	ESPACE PASSERON	ST MARTIN	TOTAL
<u>Impôts sur décalages temporaires</u>						
Décalages temporaires sociaux		407 564				407 564
Reports déficitaires						
<u>Impôts sur retraitements de consol.</u>						
Résultat du 1/01 au 30/09/18					-177 681	-177 681
Frais acquisition s/ immob.					-47 840	-47 840
Frais acquisition s/ titres	8 641					8 641
Total *	8 641	407 564			-225 521	190 684

5. INFORMATIONS DIVERSES**5.1 Avals et cautions donnés par le groupe**

La société A2G s'est portée caution sur des emprunts bancaires contractés par la société HYERDIS dont le capital restant dû au 30 septembre 2018 s'élève à :

- Emprunt de 4 400 K€ auprès de la BECM :	3 631 K€
- Emprunt de 2 268 K€ auprès de la BECM :	2 233 K€

5.2 Dettes garanties par des sûretés réelles

Le groupe a donné en garantie de l'emprunt contracté par A2G auprès du Pool bancaire composé de la BPI à hauteur de 47%, de la banque Edel à hauteur de 33% et de la BECM à hauteur de 20%, un nantissement d'un compte à terme à hauteur de 2 500K€ ainsi qu'un nantissement de compte de titres financiers portant sur les titres de la SAS HYERDIS, garanties prises pour compte commun des prêteurs et à égalité de rang, et dont le capital restant dû au 30 septembre 2018 pour chacun des emprunts s'élève à :

- BPI:	14 031 K€
- BECM:	5 910 K€
- EDEL :	9 774 K€

5.3 Autres engagements

- HYERDIS – mouvement LECLERC :	9 113 K€
- HYERDIS – engagement retraite :	249 K€

5.4 Effectifs

	N	N-1
- Cadres et professions supérieures	8	6
- Techniciens et agents de maîtrise	27	22
- Employés	213	230
- Ouvriers		
Total	248	258

5.5 Crédit d'impôt compétitivité et emploi :

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 345 325 euros a été porté au crédit du compte charges sociales.

Ce crédit d'impôt est affecté aux investissements réalisés au cours de l'exercice.

6. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

	30.09.2018	30.09.2017
TRESORERIE A L'OUVERTURE	12 381 263	10 929 112
Résultat net comptable de l'ensemble consolidé	2 481 743	2 131 833
- Quote part dans le résultat sociétés en équivalence	0	0
- Dividendes reçus des sociétés en équivalence	0	0
+ Amortissements et provisions	2 686 261	2 712 233
- Reprise de provision	-115 169	-15 878
+ Moins-values et plus-values sur cessions d'actifs	-386 480	0
+/- Variation des impôts différés	8 161	63 164
Capacité d'autofinancement	4 674 516	4 891 352
+/- Variation des stocks	-385 279	-725 759
+/- Variation des décalages de trésorerie	221 619	2 380 573
FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION (I)	4 510 856	6 546 166
- Acquisition d'immobilisations incorporelles	0	0
- Acquisition d'immobilisations corporelles	-287 944	-258 060
- Acquisition d'immobilisations financières	-244 702	-86 831
+ Produits de cession des actifs immobilisés	885 390	20 742
+ Cession/remboursement des actifs financiers	11 264	28 664
- Acquisition de filiales consolidées	0	0
+/- Trésor. nette /filiales nouvellement intégrées	0	0
+/- Variation des dettes s/immobilisations	3 535	-67 774
FLUX DE TRESORERIE S/INVESTISSEMENTS (II)	367 543	-363 259
+ Souscription d'emprunts	0	13 229 137
- Remboursement d'emprunts	-5 610 068	-17 959 653
+/- Variation nette des comptes courants hors groupe	0	0
+/- Variation des autres dettes financières	0	0
+/- Augmentation/réduction de capital	0	0
- Distribution de dividendes/résultat hors groupe	-1 500 000	0
- Dividendes versés aux minoritaires	-165	-237
FLUX DE TRESORERIE S/FINANCEMENTS (III)	-7 110 233	-4 730 753
VARIATION GLOBALE DE TRESORERIE (I-II+III)	-2 231 834	1 452 154
TRESORERIE A LA CLOTURE	10 149 428	12 381 263



Détail des variations du besoin en fonds de roulement :

	30.09.2018	30.09.2017
<u>Variation des frais financiers</u>	-4 850	-27 820
<u>Variation nette exploitation</u>	259 285	1 305 113
Var° de stock	385 279	725 759
Var° des Créances d'exploit°	82 542	69 775
Var° des Dettes d'exploit°	-208 536	509 579
<u>Variation nette hors exploitation</u>	-418 095	377 521
Var° des créances hors exploitation	-332 934	245 139
Var° des dettes hors exploitation	-94 890	76 793
Var° Charges et produits constatés d'avance	9 729	55 589
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-163 660	1 654 814

